

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 AVRIL A 20H00

Le quatre avril deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, Mme MACDAID Emma M. VEZIEN Nicolas, Mme DONZIER Emmanuelle, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme RYCKEBOER Danièle.

Procurations :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne pouvoir à Mme JUBAULT-BREGLER Anne

M. MOUCHARD Patrick donne pouvoir à Mme DONZIER Emmanuelle

Mme MACDAID Emma s'est absentée à partir de la délibération n° 10 et donne pouvoir à Mme RYCKEBOER Danièle

Absents :

Mme BASMOREAU Stéphanie, Mme DANET Clothilde, Mme DAUSEND Sandra

Monsieur Nicolas VEZIEN, est élu secrétaire.

Convocation du 30 mars 2017

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Signature des Comptes-rendus des précédents Conseil Municipaux.

Annulation de délibération, approuvée à l'unanimité :

Annulation de délibération du Commerce ambulant

Finances

Jubault-Brégler Anne

Délibération n° 1-04/04/2017 : approbation compte administratif 2016 du service assainissement : Approuvé à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 :

En €	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1		58 967,76		78 067,77		
Opérations de l'exercice 2016	42 968,66	41 676,65	98 556,49	78 287,55		
Totaux	42 968,66	100 644,41	98 556,49	156 355,32		
Résultat de clôture		57 675,75		57 798,83		115 474,58

Délibération n°2-04/04/2017 : approbation du compte de gestion 2016 du service assainissement : Approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 du service assainissement par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°3-04/04/2017 : Vote de l'affectation du résultat 2016 du service assainissement : à l'unanimité

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2016, sont les suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement	57 798,83 €
- Excédent de la section d'investissement	57 675,75 €
Excédent global	<u>115 474,58 €</u>

Le conseil municipal décide de :

- reporter le résultat de fonctionnement à l'article **002, soit 57 798,83 €**
- reporter le résultat d'investissement à l'article **001, soit 57 675,75 €**

Délibération n°4-04/04/2017 : Vote du budget primitif 2017 du service assainissement à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2017 :

- Section d'exploitation Dépenses : 97 107,00 € Recettes : 130 329,83 €
- Section d'investissement Dépenses : 48 631,00 € Recettes : 96 265,75 €

Délibération n°5-04/04/2017 : approbation du compte administratif 2016 de la commune : Approuvé à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 :

En €	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1		136 793,24		239 434,47		
Opérations de l'exercice 2016	578 161,04	360 054,74	598 948,91	710 798,06		
Totaux	578 161,04	496 847,98	598 948,91	950 232,53		
Résultat de clôture	81 313,06			351 283,62		269 970,56
Restes à réaliser	28 000,00	165 956,00				
Résultats définitifs	606 161,04	662 803,98				56 642,94

Délibération n°6-04/04/2017 : approbation du compte de gestion 2016 de la commune : à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par M. le receveur municipal pour le budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°7 -04/04/2017 : Vote de l'affectation de résultat du budget communal à l'unanimité

Résultats du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement : 351 283,62 €
- Section d'investissement : - 81 313,06 €
- Restes à réaliser : 137 956,00 €

Au vu des résultats il n'y a pas besoin de financement en investissement à l'article 1068, le conseil municipal décide de :

- reporter le résultat de fonctionnement à l'article **002, soit 351 283,62 €**
- reporter le résultat d'investissement à l'article **001, soit 81 313,06 €**

Délibération n° 8-04/04/2017 : Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2017 : Approuvé à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vu la conjoncture actuelle, de ne pas augmenter les taux.

- Taxe d'habitation : **12,50 %**
- Taxe foncière (bâti) : **22,66 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **40,94 %**

Délibération n° 9-04/04/2017 : vote du budget primitif 2017 de la commune : 1 abstention, 10 pour

Le conseil approuve le budget primitif 2017 :

- Section de fonctionnement **1 057 493,00€**
- Section d'investissement **735 381,00€**

Délibération n°10-04/04/2017 : vote des tarifs communaux : Approuvé à l'unanimité

Le conseil ne souhaitant pas augmenter les tarifs en vigueur en 2016 décide de les maintenir en 2017, une participation énergétique sera demander pour toute location de week-end (ainsi qu'aux associations toute l'année) pour la salle polyvalente en période hivernale du 1 octobre au 31 mars de l'année.

<u>Désignation</u>	<u>Tarif</u>
Stationnement voie publique	10 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit
Stationnement voie publique pour + 3T5	50 €
Occupation domaine public commerçants locaux	Gratuit
Photocopie A4 noir & blanc	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,40 €
Photocopie A3 couleur	1,20 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (+ forfait ménage obligatoire)	150 € + 40 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours	300 €
Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours	450 €
Caution pour location de la salle polyvalente	900 €
Participation énergétique location salle polyvalente du 1 ^{er} octobre au 31 mars	40 €
Participation énergétique à l'utilisation de la salle polyvalente les week-ends par les associations (toute l'année)	40 €
Location de tables polyéthylènes de 2m44	12 €
Location table en bois 3m avec tréteaux	8 €
Location 2 bancs	4 €
Location chaise	1 €
Forfait livraison pour location table, bancs et chaise	20 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention	10 €

Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les personnes extérieures	15 €
Concession trentenaire	300 €
Concession cinquanteaire	500 €
Concession centenaire	1 000 €
Vacation funéraire	25 €
Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle y compris urne)	30 €
Taxe de dispersion des cendres	30 €
Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200 €
Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	200 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	300 €
Taxe d'ouverture ou fermeture de la 2 ^{ème} cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €
Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	750 € + réactualisation

Délibération n°11-04/04/2017 : vote des tarifs du service assainissement : à l'unanimité

<u>Désignation</u>	<u>Tarif</u>
<u>Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien</u>	<u>1 500 €* </u>
<u>Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique</u>	<u>7 000 €* </u>
<u>Taxe part communale tarif de l'eau</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Abonnement part communale</u> • <u>Taxe d'assainissement</u> 	30 € / an 1,8250 € HT / m ³

Information : Les tarifs de raccordement à l'assainissement sont fixés par le règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et actualisé chaque année (chapitre 4 articles 16 du règlement d'assainissement).

Urbanisme
Bruno Girault

Délibération n°12 -04/04/2017 : Projet de convention entre la commune et la fondation du patrimoine à l'unanimité

Le projet de convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine va permettre aux particuliers de bénéficier d'aide et d'avantages fiscaux.

Faisant suite à une réunion entre la Fondation du Patrimoine, l'ABF (architecte des bâtiments de France) et les quatre communes de la vallée concernées par l'AVAP (Anet, Boncourt, Saint Ouen Marchefroy et Berchères), le Maire informe le Conseil que pour les habitants des immeubles situés dans les zones AVAP, ce qui est notre cas, il est possible de donner des avantages fiscaux pour les propriétaires désirant faire des rénovations. Les travaux des immeubles concernés doivent être visibles de la voie public (ravalement, visserie...etc). Les propriétaires bénéficieront alors de la part de la Fondation du Patrimoine d'une subvention de 1% du montant des travaux (montant pris dans une « cagnotte » votée par la municipalité et affectée à la Fondation du Patrimoine) et 50% à déduire sur leur revenu global imposable du montant des

travaux. Les documents propres à cette opération sont présents en Mairie. La Fondation du Patrimoine propose d'aider à monter les dossiers. Après avoir délibéré le Conseil décide d'attribuer une subvention de 1000 euros qui ne pourra être attribuée qu'après la validation du dossier par l'ABF et l'accord de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil demande au Maire, ou à son représentant, de signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Délibération n°13-04/04/2017 Vente de terrain communale rue des Garennes : 1 contre, 1 abstention, 9 pour

Le Maire propose de mettre en vente le terrain communal de 1687m², situé rue des Garennes et divisé en deux lots. L'objectif est de pouvoir financer la poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens communaux, entre autre celui de la rue fontaine richard et route de Normandie. La Commune conservera un passage piéton de liaison entre la rue des Garennes et passage des Gas.

Le Maire rappelle que ces terrains, en fonction des différentes lois Notre et Alur pourraient être ultérieurement divisés en lot plus important, ce qui entrainerait une dégradation qualitative de l'environnement. Le Maire propose donc de demander l'évaluation du dit terrain et de procéder aux démarches entraînant leurs ventes.

Le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire de signer tous documents liés à la division et la mise en vente de ce terrain parcelle n° ZD 226

*Manifestations – Associations – Médiathèque
Emmanuelle Donzier – Guy Prades*

Informations

8 mai rendez vous à 11 h 30 devant la Mairie, pour se rendre au monument aux morts. Une exposition aura lieu dans la salle polyvalente 6 au 8 mai, sur le thème de la Libération en 1944 et de l'itinéraire des troupes alliées dans la région de Dreux

13 mai Cluedo au Parc sur inscription

20 mai 2017 inauguration du Parc en Présence de la Région, du département et de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) avec la participation de la Confrérie des Chevaliers de Bret vin, rendez-vous à 11h au Parc.

14 juillet 2017 traditionnel apéritif, jeux pour les enfants, feux d'artifices.

Septembre 2017 fête de la Verdure

11 novembre 2017 Commémoration du 11 novembre

Elections présidentielles : Le conseil rappelle la date des élections le 1^{er} tour 23 avril 2017 et le 2^{ème} tour 7 mai 2017, le bureau de vote sera dans la salle polyvalente ouvert de 8h à 19h.

Elections Législatives le 11 juin et 18 juin 2017.

Fête des nouvelles mères : Compte tenu des élections et diverses manifestations du mois de mai, la traditionnelle fête des nouvelles mères sera reportée en 2018, un courrier sera adressé aux 3 naissances de 2016.

Travaux

Information : La rénovation des vitraux est terminée, les subventions affectées à ces travaux ont été demandées au Département et à la Fondation du Patrimoine. Dans le cadre des premières mobilisations populaires pour la préservation et la restauration du patrimoine, seul reste à réaliser l'Eclairage des Vitraux, cette opération devrait être réalisée en 2017.

Environnement

Jean-Marie Lecoœur – Danièle Ryckebøer – Nicolas Vezien

Délibération n°14-04/04-2017 : Acceptation du don d'une œuvre d'Art 2016 Approuvé à l'unanimité

Un Berchérien, Monsieur Claude MELLET, sculpteur connu de la population, a fait don d'une œuvre d'Art qu'il a réalisée pour la Commune intitulée « au fil des pages ».

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte avec plaisir cette œuvre et remercie vivement Monsieur Claude MELLET de cette magnifique sculpture. Celle-ci rejoindra dès que possible un lieu où elle pourra être mise en valeur tout en étant protégée et sera inscrite dans l'inventaire de la Commune.

Information : le conseil municipal devrait délibérer ce soir suite à la demande de Monsieur GIRARD qui demande l'implantation de son camion ambulancier un soir par semaine à Berchères dès début septembre 2017, il propose de commercialiser des hamburgers dont les recettes sont inspirées de différents pays du monde.

Les membres du conseil souhaitent rencontrer Monsieur GIRARD avant de prendre leur décision. Un rendez-vous est prévu le 29 avril avec le Maire et divers Conseillers Municipaux. Une délibération aura lieu lors du prochain conseil.

Communication

Sandra Dausend

Information : Les brèves ont été distribuées fin mars début avril 2017

Divers

Pascal Philippot

Informations : demande de subventions encours

Les subventions demandées au FDI 2017 et accordées sont les suivantes :

- démolition de l'ancienne poste
- RD933 voirie 3ème phase
- Eclairage intérieur des vitraux de l'église (dernière phase de la restauration commencée il y a plusieurs années)

Une subvention a été demandée à la région suivant le programme LEADER pour la création de voies vertes en entrée et sortie de BOURG sur la RD933 côté HOUDAN (face au château).

Informatique

Guy Prades

Information : Dans un souci d'économie il a été convenu de changer d'opérateur à la Mairie, compte tenu des difficultés de transfert de ligne et de dossier entre les 2 opérateurs concernés, cette opération a pris un peu de retard.

Information COMITE SYNDICAL (SIBV) Basse Vesgre du jeudi 16 mars 2017

Approbation du Compte Administratif 2016

Approbation du Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal de Dreux

Vote des participations des communes pour 2017 : Berchères sur Vesgre 2 962,79 €

(3 301,94 € pour rappel en 2016)

Vote du Budget Primitif 2017 (Budget global 137 795,98 €)

Information SIRP compte rendu réunion 30 mars 2017

Le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2016 ont été approuvés. Le budget primitif 2017 a été voté avec une augmentation par rapport à l'année dernière pour les 3 communes (133 266 € pour Berchères)

Information : Smica la participation pour la commune votée cette année est de 13 132.92€

Décisions municipales
Pascal Philippot

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 3 parcelles.

La séance est levée à 00h00